



## ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

### PROCÈS-VERBAL N° 2

DEUXIÈME SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

TREIZE HEURES TRENTE

M. MALOWAY, *vice-président du Comité permanent des comptes publics*, présente le quatrième rapport (première session de la quarante-troisième législature) du Comité :

#### Réunion :

Le Comité s'est réuni le 13 novembre 2024, à 13 heures, dans la salle 255 du Palais législatif.

#### Questions à l'étude :

- Le rapport du vérificateur général intitulé « Archives du Manitoba : Préservation des collections et accès aux documents » et daté de février 2024;
- le rapport du vérificateur général intitulé « Gestion du tourisme dans la province » et daté de janvier 2020;
- le rapport du vérificateur général intitulé « Suivi des recommandations précédemment émises » et daté de mars 2023 :
  - « Gestion du tourisme dans la province »;
- le rapport du vérificateur général intitulé « Suivi des recommandations précédemment émises » et daté de février 2024 :
  - « Gestion du tourisme dans la province ».

#### Composition du Comité :

- M. BRAR;
- M<sup>me</sup> CHEN;
- M<sup>me</sup> DELA CRUZ;
- M. DEVGAN;
- M. GUENTER;
- M<sup>me</sup> KENNEDY;
- M<sup>me</sup> LAMOUREUX;
- M. MALOWAY;
- M. NESBITT;
- M. SANDHU;
- M<sup>me</sup> STONE.

Le Comité a élu :

- M. GUENTER à la présidence;
- M. MALOWAY à la vice-présidence.

Substitutions effectuées avant la réunion :

- M<sup>me</sup> COMPTON remplace M. DEVGAN;
- M. KING remplace M<sup>me</sup> STONE;
- M<sup>me</sup> SCHOTT remplace M<sup>me</sup> KENNEDY.

**Personnes étant intervenues :**

- Tyson Shtykalo, *vérificateur général du Manitoba*;
- Jeff Hnatiuk, *sous-ministre du Sport, de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme*;
- Angela Cassie, *directrice des opérations à Voyage Manitoba*;
- Scott Goodine, *archiviste du Manitoba*.

**Rapports étudiés et adoptés :**

Le Comité a examiné les rapports indiqués ci-après et les a adoptés sans modifications :

- le rapport du vérificateur général intitulé « Archives du Manitoba : Préservation des collections et accès aux documents » et daté de février 2024;
- le rapport du vérificateur général intitulé « Gestion du tourisme dans la province » et daté de janvier 2020.

**Chapitres étudiés dont l'examen a été complété :**

Le Comité a examiné les chapitres indiqués ci-après :

- le chapitre « Gestion du tourisme dans la province » du rapport du vérificateur général intitulé « Suivi des recommandations précédemment émises » et daté de mars 2023;
- le chapitre « Gestion du tourisme dans la province » du rapport du vérificateur général intitulé « Suivi des recommandations précédemment émises » et daté de février 2024.

Sur la motion de M. MALOWAY, le rapport du Comité est déposé.

Le président dépose :

le rapport sur les sommes versées ou à verser aux députés pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024;  
(Document parlementaire n° 1)

le plan de restauration et de préservation à long terme et le plan annuel de mise en œuvre visant le Palais législatif du Manitoba pour les exercices 2024-2025 à 2029-2030.

(Document parlementaire n° 2)

Ministre ASAGWARA, *ministre de la Santé, des Aînés et des Soins de longue durée*, fait une déclaration au sujet de la Journée du souvenir trans qui a lieu aujourd'hui.

M<sup>me</sup> BYRAM fait des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M. OXENHAM, M<sup>me</sup> STONE, M<sup>me</sup> la ministre NAYLOR, M. NARTH et, avec le consentement de l'Assemblée, M. WASYLIW font des déclarations de député.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. EWASKO — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à exempter tous les Manitobains de la taxe fédérale sur le carbone imposée à l'égard du chauffage domestique afin qu'ils bénéficient d'un répit dont ils ont tant besoin.

M. BALCAEN — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à proposer immédiatement un plan visant à accroître la capacité de dépistage du cancer du sein et à abaisser à 40 ans le seuil d'admissibilité au dépistage du cancer du sein.

M. BEREZA — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'achat d'un appareil d'imagerie par résonance magnétique et son installation dans le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

M<sup>me</sup> COOK — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à proposer immédiatement un plan visant à accroître la capacité de dépistage du cancer du sein et à abaisser à 40 ans le seuil d'admissibilité au dépistage du cancer du sein.

M<sup>me</sup> BYRAM — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à améliorer l'état de la route provinciale à grande circulation n° 34 en effectuant les travaux de réfection nécessaires afin de répondre aux normes publiées par l'Association des routes et transports du Canada et à effectuer le rechargement de la route une fois que la construction du nouveau pont sera terminée.

M. GUENTER — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à faire pression sur le gouvernement fédéral afin de mettre fin à l'élargissement de l'accès à l'aide médicale à mourir pour les personnes souffrant uniquement d'une maladie mentale et de protéger les Canadiens qui sont aux prises avec une maladie mentale en facilitant leur traitement et leur rétablissement et en leur offrant une aide médicale à vivre plutôt qu'à mourir.

M<sup>me</sup> HIEBERT — Demande visant, d'une part, à exhorter le ministre de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance à annuler les modifications récemment apportées au *Règlement sur les brevets d'enseignement* qui abaissent les exigences en matière de spécialisation pour l'obtention d'un brevet d'enseignement et à rétablir les exigences en matière de mineures et majeures enseignables et de crédits pour le niveau primaire et intermédiaire qui sont essentielles pour veiller à ce que les enseignants aient des connaissances solides dans les matières principales et, d'autre part, à exhorter le gouvernement provincial à remédier à la pénurie d'enseignants en mettant en place des mesures différentes qui maintiennent des normes rigoureuses en matière de spécialisation puisque ces dernières sont cruciales pour offrir un enseignement de qualité à tous les élèves du Manitoba.

M. JACKSON — Demande visant, d'une part, à exhorter le ministre de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance à annuler les modifications récemment apportées au *Règlement sur les brevets d'enseignement* qui abaissent les exigences en matière de spécialisation pour l'obtention d'un brevet d'enseignement et à rétablir les exigences en matière de mineures et majeures enseignables et de crédits pour le niveau primaire et intermédiaire qui sont essentielles pour veiller à ce que les enseignants aient des connaissances solides dans les matières principales et, d'autre part, à exhorter le gouvernement provincial à remédier à la pénurie d'enseignants en mettant en place des mesures différentes qui maintiennent des normes rigoureuses en matière de spécialisation puisque ces dernières sont cruciales pour offrir un enseignement de qualité à tous les élèves du Manitoba.

M. JOHNSON — Demande visant, d'une part, à exhorter le ministre de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance à annuler les modifications récemment apportées au *Règlement sur les brevets d'enseignement* qui abaissent les exigences en matière de spécialisation pour l'obtention d'un brevet d'enseignement et à rétablir les exigences en matière de mineures et majeures enseignables et de crédits pour le niveau primaire et intermédiaire qui sont essentielles pour veiller à ce que les enseignants aient des connaissances solides dans les matières principales et, d'autre part, à exhorter le gouvernement provincial à remédier à la pénurie d'enseignants en mettant en place des mesures différentes qui maintiennent des normes rigoureuses en matière de spécialisation puisque ces dernières sont cruciales pour offrir un enseignement de qualité à tous les élèves du Manitoba.

M. WHARTON — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à aider la ville de Winnipeg à réduire les risques graves pour la sécurité pour tous ceux qui fréquentent la région de FortWhyte Alive en procédant à l'élargissement à quatre voies du boulevard McGillivray à son intersection avec le chemin Brady, là où le boulevard devient la route provinciale à grande circulation n° 3, et à l'installation de feux de circulation et à l'ajout d'un passage pour piétons à cette intersection.

M. KING — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à proposer immédiatement un plan visant à accroître la capacité de dépistage du cancer du sein et à abaisser à 40 ans le seuil d'admissibilité au dépistage du cancer du sein.

M. NARTH — Demande visant à exhorter le ministre de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance à rétablir immédiatement les trois salles de classe mobile à l'école Green Valley en vue d'atténuer le stress et de réduire la surcharge des classes et à exhorter le gouvernement provincial à relancer le projet d'agrandissement de cette école.

M. NESBITT — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à s'occuper de la réfection fort nécessaire de la route provinciale secondaire n° 275 pour veiller à la sécurité du public, à fournir à la ville et à la municipalité les résultats de l'enquête menée par le ministère du Transport et de l'Infrastructure, à financer immédiatement les travaux de réparation de cette route, à faire face aux problèmes de drainage sur celle-ci et à trouver des solutions permanentes pour éviter les inondations.

M. PERCHOTTE — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à proposer immédiatement un plan visant à accroître la capacité de dépistage du cancer du sein et à abaisser à 40 ans le seuil d'admissibilité au dépistage du cancer du sein.

M. PIWNIUK — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à proposer immédiatement un plan visant à accroître la capacité de dépistage du cancer du sein et à abaisser à 40 ans le seuil d'admissibilité au dépistage du cancer du sein.

M. SCHULER — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à faire pression sur le gouvernement fédéral afin de mettre fin à l'élargissement de l'accès à l'aide médicale à mourir pour les personnes souffrant uniquement d'une maladie mentale et de protéger les Canadiens qui sont aux prises avec une maladie mentale en facilitant leur traitement et leur rétablissement et en leur offrant une aide médicale à vivre plutôt qu'à mourir.

M. WOWCHUK — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à s'occuper de la réfection fort nécessaire de la route provinciale secondaire n° 275 pour veiller à la sécurité du public, à fournir à la ville et à la municipalité les résultats de l'enquête menée par le ministère du Transport et de l'Infrastructure, à financer immédiatement les travaux de réparation de cette route, à faire face aux problèmes de drainage sur celle-ci et à trouver des solutions permanentes pour éviter les inondations.

M<sup>me</sup> COMPTON, avec l'appui de M<sup>me</sup> CROSS, propose que soit présentée à la lieutenant-gouverneure l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la deuxième session de la quarante-troisième législature du Manitoba.

Il s'élève un débat.

M<sup>mes</sup> COMPTON et CROSS ainsi que M. EWASKO interviennent et ce dernier propose que la motion soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore que le gouvernement provincial n'ait pas tenu les promesses qu'il avait faites aux Manitobains, ce qui démontre un manque de crédibilité, d'intégrité et de compétence en matière de gouvernance de base, qu'il ait ainsi négligé les besoins des Manitobains et qu'en raison des manquements précités et autres il ait perdu la confiance des Manitobains et de l'Assemblée.

Le président déclare l'amendement recevable.

Aucun député n'obtient le droit de parole pour la reprise du débat.

---

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

Tom Lindsey